



**Séminaire d'études en Sardaigne
Anthropologie médicale :
Fondements et pratiques**

Du 6 au 14 septembre 2025

Fiche d'inscription

Coordonnées

NOM et Prénom :

Profession :

Adresse postale :

Code Postal : Commune :

Téléphone : Portable :

Courriel :

Date de naissance : .../.../.....

Formalités administratives et sanitaires, sécurité

- Carte d'identité en cours de validité.
- Vaccinations habituelles.

Nous vous recommandons de consulter le site du ministère des affaires étrangères/ conseils aux voyageurs : www.diplomatie.gouv.fr ; conseils aux voyageurs/Italie

Conditions de participation : Ce séminaire est destiné aux soignants et à toute personne intéressée par le sujet.

Le programme du séminaire débute le 6 septembre 2025 à 17h à Bosa, Sardaigne et se termine le 14 septembre 2025 après le petit déjeuner à Bosa

Le participant doit s'assurer que sa condition physique est adaptée au séminaire envisagé et qu'il est en règle avec

les formalités administratives du pays concerné.

En cas de désistement , les sommes engagées seront restituées déduction faite de:

- A plus de 90 jours du début du séminaire : Forfait de 150 euros
- De 90 à 61 jours du début du séminaire 30 % du prix total du séminaire
- De 60 à 31 jours du début du séminaire 50 % du prix total du séminaire
- De 30 à 15 jours du début du séminaire 75 % du prix total du séminaire
- De 14 à 0 jours du début du séminaire 100 % du prix total du séminaire.

L'association Corps et Rivages n'est pas responsable en cas d'annulation pour des raisons indépendantes de sa volonté telles que catastrophe naturelle, pandémie, guerre, terrorisme ect ni en cas de difficultés sur place liées à la situation locale.

Pour l'aérien ou les transports internationaux jusqu'au lieu du séminaire, les conditions d'annulations seront celles de la ou des compagnie(s) que vous aurez choisie(s).

Le Dr. Nathalie Leconte accompagnera le séminaire et apportera ses compétences en tant que formatrice/facilitatrice en anthropologie,

Catherine Draperi, agrégée de philosophie donnera les conférences sur le thème de l'anthropologie médicale

Divers intervenants locaux interviendront sur des sujets de pratiques traditionnelles (médecine, soins, chant, danse ect)

Une assurance individuelle rapatriement, frais de secours et frais médicaux est obligatoire. Une copie devra nous être transmise au plus tard 3 semaines avant le départ .

Coût global : 2000 euros sans le transport jusqu'au lieu du séminaire, déductibles en frais professionnels.

Le Prix comprend l'hébergement en chambre double en demi-pension, les transferts pendant le séminaire, le programme de travail, l'adhésion à l'association Corps et Rivages.

Ne comprend pas le transport France Sardaigne, 1 repas par jour, les boissons et les dépenses personnelles.

Paiement par chèques à l'inscription, **à l'ordre de l'association Corps et Rivages**

Un chèque d'un montant de 400 euros encaissable à l'inscription

Un chèque d'un montant de 800 euros encaissable avant le 6/06/2024

Un chèque d'un montant de 800 euros encaissable avant le 6/08/2025

à envoyer par courrier à **Association Corps et Rivages chez Nathalie Leconte, 12 rue Simon Castan 11100 Narbonne**

Vous pouvez envoyer le bulletin de participation par mail à associationcorpsetrivages@gmail.com et les chèques par courrier.

Processus de validation de votre participation :

Votre inscription, pour être prise en compte doit être accompagnée :

- Du bulletin d'inscription rempli et signé
- Des 3 chèques de règlement tels que décrits ci-dessus

Votre inscription fera l'objet d'une confirmation par mail vous indiquant la bonne réception des documents. Merci de joindre également la photocopie de votre passeport ou carte d'identité.

Besoin de plus d'informations ? Contactez-nous par email à : associationcorpsetrivages@gmail.com

Je soussigné(e) atteste avoir pris connaissance des conditions de participation et souhaite m'inscrire au séminaire « Anthropologie médicale, fondements et pratiques » du 6/09 au 14/09/2025 à Bosa, Sardaigne.

J'atteste avoir pris connaissance du caractère obligatoire d'une assurance personnelle rapatriement, frais de secours, frais médicaux.

Date et Signature précédées de « Bon pour accord ».